

SOSLN 9/15

301

(1910)

801

A

Politique à suivre en matière de grands travaux pendant la guerre.-

(s)	C.D.	2.	4.40	14	V
(s)	C.D.	23.	4.40	29	V
Lettre de la P <sup>ce</sup> du Conseil à S.N.C.F.			25. 4.40		
		C.D.	30. 4.40	28	IX

Politique à suivre en matière de grands travaux pendant la guerre

30 avril 1940

301

Extrait du P.V. de la séance du Comité de Direction  
du 30 avril 1940

QU. IX - Questions diverses

6) Coordination does 什么协调  
协调性指的是一致、协调和平衡。"

Pas de P.V. COURT

STENO p. 28

Comité sur la nécessité de coordonner l'ensemble des travaux à exécuter pendant la guerre, je crois devoir vous donner lecture de la lettre suivante que vient de nous adresser le sous-commissaire d'état à la présidence du Conseil :

"L'attention du président du Conseil a été attirée par le Commissaire Général à la Construction et au Bâtiment sur la situation actuelle du marché du travail dans l'industrie du Bâtiment. Il semble que les sondés passés par les divers ministères, pour un montant total de 24 milliards de francs, ne pourraient être exécutés dans le délai prévu, qui est généralement de six mois, que si 400.000 ouvriers pouvaient y être affectés. Or, les disponibilités actuelles ne dépassent pas 150.000 ouvriers. La conséquence de cet état de choses est une surenchère entre les entrepreneurs pour se disputer le personnel, en tournant par l'octroi d'indemnités variées le principe de fixité des salaires porté au bordereau dressé par les Préfets. Il en résulte que beaucoup de travaux commandés ne pourront pas être terminés, et qu'enfin, si l'on persiste dans ces régressions, à des résultats inquiétants.

"Il est donc nécessaire d'établir un ordre de priorité entre les différents travaux, et de n'entreprendre que ceux qu'il est matériellement possible de mener à bien. C'est pourquoi je vous serais obligé de me faire parvenir :

"1<sup>e</sup>- la liste, par ordre d'urgence, des marchés de l'indus-  
trie du bâtiment supérieurs à 1.00.000 francs  
actuellement passés par votre Département, avec l'in-  
dication du montant et de la main-d'œuvre exigée  
par chacun d'eux ;

"2<sup>e</sup>- la liste, par ordre d'urgence, des travaux de l'indus-  
trie du bâtiment prévus pour l'avenir immédiat,  
avec les mêmes indications approximatives.

"J'attacherais au prix à recevoir ces renseignements  
dans un délai aussi court que possible".

Cela est symptomatique. Saluons cette lettre : une  
hirondelle ne fait pas le printemps, mais l'annonce.

M. PARISI.- Le problème est rond et connu.

M. GRIMBERT.- C'est vrai aussi pour la main-d'œuvre,  
pour le charbon, etc... Pour le bâtiment, c'est caractéris-  
tique : on voudrait faire avec 150.000 ouvriers ce qui ne  
peut être fait que par 600.000. Il y a donc impossibilité  
absolue d'exécuter tous ces travaux.

Présidence du Conseil

Le Sous-Secrétaire d'Etat.

Paris le 29 avril 1940.

Le SOUS-SECÉRITAIRE D'ETAT  
à la PRÉSIDENCE DU CONSEIL,

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS.

copy 1

L'attention du Président du Conseil a été attirée par le Commissaire Général à la Construction et au Bâtiment sur la situation actuelle du marché du travail dans l'industrie du bâtiment. Il semble que les marchés passés par les divers ministères, pour un montant total de 24 milliards de francs, ne pourraient être exécutés dans le délai prévu, qui est généralement de six mois, que si 300.000 ouvriers pouvaient y être affectés. Or, les disponibilités actuelles ne dépassent pas 150.000 ouvriers. La conséquence de cet état de choses est une surenchère entre les entrepreneurs pour se disputer le personnel, en tournant par l'octroi d'indemnités variées, le principe de fixité des salaires portés au bordereau dressé par les Préfets. Il en résulte que beaucoup de travaux commencés ne pourront pas être terminés, et qu'en s'expose, si l'on persévère dans ces errements, à des résultats inquiétants.

Il est donc nécessaire d'établir un ordre de priorité entre les différents travaux, et de n'entreprendre que ceux qu'il est matériellement possible de mener à bien. C'est pourquoi je vous serais obligé de me faire parvenir :

- 1° - la liste, par ordre d'urgence, des marchés de l'industrie du bâtiment supérieurs à 1.000.000 de francs actuellement passés par votre Département, avec l'indication du montant et de la main-d'œuvre exigée par chacun d'eux;
- 2° - la liste, par ordre d'urgence, des travaux de l'industrie du bâtiment projetés pour l'avenir immédiat, avec les mêmes indications approximatives.

J'attacherais du prix à recevoir ces renseignements dans un délai aussi court que possible.

signé: BAUDOUIN.

23 avril 1940

301

QU. V - Projets

Politique générale des investissements  
en grands travaux pendant la guerre

(s) p. 29

M. MULLER. - Pour mon compte, je suis tout à fait partagé de ce projet, car je crois qu'il est logique, tant au point de vue technique qu'industriel. La seule question qui me préoccupe toujours dans ces projets de cette nature est celle des délais dans lesquels les travaux pourront être exécutés et terminés, et du moment à partir duquel pourra être tiré profit, car j'estime, ainsi que je l'ai déjà dit l'autre jour à propos des travaux réalisés par la Compagnie Nationale du Rhône, qu'il n'est pas intéressant d'exécuter actuellement des travaux qui ne donneront pas de résultats avant trois ans. Or, il est prévu, dans l'ancien programme joint à la notice descriptive, que les aménagements proposés devront être terminés avant la fin de l'année 1941. Mais comment peuvent-ils les faire ?

M. BRUGUIÈRE. - Notre situation a évidemment un projet.

M. MULLER. - Je trouve, en effet, très intéressante.

M. MULLER. - Le ministère de l'Armement est partisan de tous les projets qui lui sont soumis. Tous les travaux qui nous sont nécessaires de toute sorte requièrent toujours un avis favorable XX ministère XXXXXXXXX qui les déclare nécessaires. Or, en fait, une législation s'impose dans diverses projets.

M. BAUDET -- Je vous demandais de renseigner sur ce que d'autres projets d'aménagement électrique sont en cours à l'heure actuelle, non parce qu'il est impossible d'obtenir la malédiction, le client ou les autorités compétentes, mais parce qu'il est impossible de se procurer immédiatement les informations nécessaires. Les échelles varient sur les constructions atteignant des centaines de mètres de long.

M. BAUDRILLAT -- Je crois que je pourrais qu'il faudrait que nous ayons une réunion générale, où ce qui concerne les détails d'aménagement pendant la guerre. Il faudrait qu'on prenne parti sur ce point, car nous nous trouvons la plupart du temps dans une situation très ambiguë. Il a été question récemment de l'avenir des installations en matière d'industrie électrique ; tout un programme nous a été donné par M. SIRCE qui propose une série de travaux et de projets importants.

M. BAUDRILLAT -- Il faut faire une discrimination entre les projets et les réalisations qui peuvent avoir des résultats dans un délai prochain et qui ne demandent pas aux usines électriques de matériel électrique un effort qu'elles ne peuvent fournir à l'heure actuelle.

M. BAUDRILLAT -- Je ne voudrais pas que ce temps sur la question que j'ai posée. Il y a une question d'ordre général qui se rattache au projet actuel, lequel ne paraît pas être valable pour les raisons suivantes : il demande peu de main-d'œuvre ; son délai d'achèvement est relativement court et ce travail donnera des résultats immédiats, dès son achèvement aussi, le prix du kwh qu'on obtiendra est inférieur à 1 fr. en moyenne, c'est ce qu'il faut pour pouvoir le mieux à l'époque.

Malheureusement, le prix sera nécessaire à ce qu'on trouve dans les meilleures projets.

Si j'ai posé la question, c'est parce que, dans l'enquête générale, ce qui me paraît le moins de l'heure de bon sens, c'est d'exécuter des travaux qui, lorsqu'ils seront finis, ne serviront aucun usage pratique immédiat. Par exemple, supposons qu'il faille construire un poste de transformation et qu'on n'ait pas les transformateurs, il vendrait alors, dans ces conditions, de peu faire les travaux si on n'a pas le poste de transformation. C'est, à mon avis, sur ces bases qu'il faut examiner les projets. Il ne faut pas entreprendre le gros œuvre, si l'on n'est pas sûr d'avoir ensuite le matériel nécessaire, car cela ne rapporte qu'un quartier l'ensemble qui existe alors les producteurs de matériel électrique qui sont aujourd'hui marchands et qui ne peuvent pas livrer.

2 avril 1940

501

Extrait du P.V. de la séance du Comité de Direction

du 2 avril 1940

QU. V - Projets

Opportunité de ne présenter que les projets ou de n'exécuter  
que des travaux intéressant directement le chemin de fer ou la D.N.

p. 14

M. MARLIO. - Je voudrais présenter une observation qui ne s'applique pas spécialement à ce projet. Ce qu'en nous propose ici, c'est un ensemble de travaux dont une faible partie est à la charge de la S.N.C.F. (4 % sur un total de 28 % environ). Les intérêts financiers de la S.N.C.F. dans cette affaire ne sont donc pas très importants ; aussi je me demande si, en ce moment, l'utilité de ce projet ou, plus exactement, son opportunité, est telle qu'il soit nécessaire de l'exécuter à une époque où le défaut de main-d'œuvre est si préoccupant, et où l'exécution de travaux qui sont au premier chef des travaux de défense nationale (en matière d'aviation par exemple, et je pourrais citer des exemples) subit des retards de plusieurs mois de ce chef. Il n'y a plus de main-d'œuvre française et la main-d'œuvre étrangère n'arrive pas, pour des raisons qu'il ne m'appartient pas de discerner. Aussi, je me demande vraiment si nous ne devrions pas adopter comme consigne générale-imperative de n'exécuter, même si nous ne devrions rien payer du tout, que les travaux qui ont un intérêt réel au point de vue du fonctionnement de l'outil chemin de fer ou ~~XXXXXX~~ qui intéressent plus directement la Défense Nationale. S'il s'agissait de quais de débarquement de Boulogne, je comprendrais très bien. Mais, dans le projet actuel, il s'agit, semble-t-il, de travaux certainement intéressants qui faciliteront la circulation des habitants de Boulogne, mais je ne suis pas absolument certain que, dans l'ordre de l'urgence nationale, ces travaux s'imposent, étant donné que nous ne disposons que d'une main-d'œuvre insuffisante pour faire face à tous les travaux auxquels il importe de donner suite, en raison des circonstances actuelles.

Voilà à l'observation de principe que je voulais présenter.

M. LE PRESIDENT. — Je suis tout à fait d'accord avec M. le Ministre Marlio sur ce qui concerne l'exécution des travaux. Mais il s'agit, en l'espèce, de faire approuver par le ministre un projet de une combinaison financière qui est le résultat de pourparlers extrêmement longs et très difficiles. Je crois qu'il faut obtenir cette approbation de principe. Ensuite, il appartient au ministre de décider si l'on doit passer ou non à l'exécution.

M. ARON. — J'avais fait la même réflexion que M. le Président Marlio.

M. MARLIO. —  
Le suis effrayé — je ne pourrai pas dire à quel point — de l'impossibilité dans laquelle se trouve en ce moment l'industrie française, de faire face à tous les travaux qu'on lui donne, et je pense que l'une des tâches les plus urgentes qui se posent au Gouvernement est de réviser les travaux qui sont actuellement décidés, non connus ou même en cours, afin de voir ceux qui devraient être arrêtés : il y en a peu mal qui pourraient l'être et que nous connaissons bien, comme par exemple, l'aménagement du Rhône. Il est inadmissible, à l'heure actuelle, de continuer à exécuter des travaux dont le mieux qu'en puisse espérer est qu'ils pourront être mis en exploitation vers la fin de l'année 1945, alors que leur exécution, qui absorbe beaucoup d'argent, ce qui ne serait que déant-mal, empêche, on immobilise la main-d'œuvre, d'entreprendre des travaux nécessaires d'une utilité beaucoup plus urgente.

C'est ainsi que des ateliers de construction électrique refusent aujourd'hui de prendre des commandes pour des usines qui pourraient être prêtes dans 6 mois ou dans un an, parce qu'il sont occupés à construire des machines qui ne pourront entrer en service, à tout prendre au mieux, qu'en 1945-1946. Il y a là une question d'une gravité qui dépasse de beaucoup la modeste affaire à propos de laquelle j'ai soulevé cette question.

M. LE PRESIDENT. — Pour poser la question sur le plan où il l'a fait. Il y a la question de main-d'œuvre très grave dont il a parlé. Il y a aussi la question financière qui n'est pas négligeable. Il y a encore, comme tout cela, un certain état d'esprit qu'il faut garder en France et qui n'est pas partagé suffisamment par toutes les administrations qu'ont les français. Je crois, pour ce parti, que tous, autant que nous sommes, administrations publiques propriétaires ou grandes entreprises, avons la S.N.C.F., nous devons donner l'exemple et ne pas renoncer à d'autre chose que d'autoriser les travaux dont nous considérons l'exécution comme importante. Par conséquent, je crois qu'il faut que nous allions jusqu'au bout du rouleau de ce qu'il y a de vraiment réaliste.

M. MARLIO. —  
Contrairement, nous sommes obligés de lutter avec des chambres de commerce, des universités, des administrations, pour faire évoluer des projets qui ne sont pas nécessaires à la défense nationale. Nous n'y réussissons pas toujours.

M. ARON. —  
Le cas actuel est tout à fait typique. Les travaux envisagés ne sont pas nécessaires pour la défense nationale. Ainsi, pour bien marquer la volonté de la S.N.C.F. de contribuer à proposer cet état d'esprit qui est indispensable si nous voulons gagner la guerre, je propose d'ajourner cette loi le projet qui nous ont soumis.

M. MARLIO. —  
Tout ce qu'ont fait à fait à accord avec M. ROUVELIEN, je crois qu'il n'y a jamais d'inconvénient à mettre au point une affaire au point de vue technique, et que nous demanderons à simplement de sauvegarder un projet intéressant en lui-même et qui, au temps de paix, n'aurait pas soulevé les objections de principe qui viennent d'être citées. Je ne veux pas dire, on ce qui se concernne, la

nécessité de différer l'approbation du projet lui-même. Cette approbation ne présente en elle-même aucun inconvénient.

M. BOUILLIER. - Nous allons tout de même donner la vie à ce projet. Après la guerre, nous verrons.

M. BOUFFARDIN. - J'entends bien que nous serions dans notre rôle en approuvant le projet. La Direction Générale des Chemins de fer sera aussi dans son rôle en l'approvant. Mais, quand ces approbations auront été acquises, qui arrêtera l'affaire ? Pour les raisons qu'indique M. BOUILLIER, les formalités administratives continueront à se dérouler et on arrivera à passer des marchés. C'est cela que je crains.

M. BOUFFARDIN. - Je crains qu'aucune autorité ne prenne l'initiative d'en ajourner l'exécution.

M. LE BERNALIS. - C'est au ministre des Travaux publics qu'appartient cette initiative.

M. Bouillier

/La S.N.C.F.

joue un rôle suffisamment important dans la vie de la nation pour voir clair et examiner ces questions sous un angle suffisamment large et prendre ses responsabilités. /

M. Le Bernalis

on peut

substituer notre responsabilité à celle du ministre des Travaux publics.

M. BOUILLIER. - C'est le rôle du ministre des Travaux publics de prendre la décision, en pareille matière, non celui de la S.N.C.F.

M. GUY. - Ne serait-il pas possible d'envoyer le projet, en précisant que nous demandons uniquement son approbation au point de vue technique, étant bien entendu que les travaux ne

.....

seraient commencés qu'après la fin des hostilités.

M. GRIMBERT.- Depuis la guerre, le ministère des Travaux publics a déjà pris un grand nombre de décisions, aux termes desquelles il approuve certains projets, mais en subordonne expressément l'exécution à la présentation de toutes justifications utiles sur la nécessité ~~de cette exécution~~.

M. BOUTILLIER.- Alors, à quoi bon présenter des projets si leur exécution n'est pas justifiée dans les circonstances présentes?

M. GRIMBERT.- Nous pouvons tout de même apprécier dès maintenant que ce projet n'est pas utile en temps de guerre.

M. COY.- Nous n'avons qu'à le préciser dans la lettre d'envoi.

M. GRIMBERT.- Auriez-vous satisfaction, M. BOUTILLIER, si l'on envoyait le projet, étant donné les arguments que fait valoir la Direction Générale, mais étant bien entendu que nous ne passerions à l'exécution qu'après la fin des hostilités?

M. BOUTILLIER.- Non, je trouve que c'est une erreur, alors que nous sommes en pleine guerre, qu'une grande entreprise comme la S.E.C.F. puisse promettre son concours financier et approuver des travaux de cette nature, qui ne sont pas d'un intérêt immédiat. C'est une formalité si l'on veut, mais je trouve cela choquant. Nous ne sommes pas ici pour faire des gestes, mais pour juger au fond des choses, voir si vraiment nous devons, ou non, accorder notre participation financière.

M. BOUTILLIER. - C'est à l'Etat-Major à nous faire savoir s'il estime que les travaux présentent un intérêt. C'est alors seulement que nous pourrons donner notre concours.

M. LE GENERAL - L'Etat-Major ne pourra donner son avis que si nous présentons le projet.

M. Le Basnerais

Ca n'est pas à nous d'apprécier si un projet de route est utile ou non. Le projet ne prend vie que lorsqu'il est approuvé par le Ministre, lorsqu'il l'a pris en considération. Pour que le Ministre puisse étudier l'affaire, il faut qu'il soit en possession du dossier technique ; c'est ce dossier que nous envoyons. Ce serait une erreur de substituer notre responsabilité à celle du Ministère. Ce n'est pas à nous de faire le métier du Ministre.

M. BOUILLIERS.— J'insiste pour que nous ne donnions pas aujourd'hui notre accord, même de principe, à la combinaison financière. Il faut que la question revienne devant nous et que nous l'examinions sur le plan de l'intérêt national, en fonction des nécessités d'ordre national que peut faire valoir le Gouvernement.

M. LE MARCHAND.— Si le Ministre décide que le projet ne doit pas être exécuté, il n'y a pas de question.

M. Bouillier

Pourquoi voulez-vous que le ministre des Travaux Publics puisse dire : la Société Nationale est d'accord pour faire ce travail ? C'est comme cela que des travaux, qui ne devraient pas se faire en temps de guerre, se font pourtant.

M. LE MARCHAND.— Alors, le Ministre ne fait pas son métier.

M. BOUILLIERS.— C'est pourtant comme cela que ça se passe.

C'est de l'enfumage, si j'ose dire, que de délibérer sur des projets qui ne doivent être exécutés qu'après la guerre. Nous avons véritablement autre chose à faire les uns et les autres. Vous cherchez à éviter des responsabilités. Que chacun prenne les siennes au moment voulu. Or, le Comité est saisi aujourd'hui d'un projet qui n'est pas utile au point de vue du chemin de fer ; il doit l'ajourner.

M. BOUILLIERS.— Il ne nous est pas interdit aux uns et aux autres d'examiner les questions sur le plan de l'intérêt national. La R.N.C.F. remplit un rôle assez important dans la vie du pays, pour que, même dans une affaire intéressante le chemin de fer, le Comité se place sur ce plan.